

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N° *- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL – Projet éducatif des établissements d'enseignement fondamental (ordinaire et spécialisé) et artistique de la Ville de Verviers - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le Décret « Missions » du 24 juillet 1997 d'une part, en son article 6 décrivant les objectifs généraux de l'enseignement fondamental et secondaire et, d'autre part, en ses articles 63 et suivants définissant les missions prioritaires de l'enseignement et les structures propres à les atteindre;

Vu le Décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française ;

Vu le Décret du 17 janvier 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement ;

Considérant que les objectifs généraux de l'enseignement fondamental communal verviétois sont :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Attendu que le projet éducatif des écoles communales a été soumis à la Commission Paritaire Locale (COPALOC) en sa séance du 5 septembre 2019 ;

Attendu que l'avis rendu par cette assemblée est, unanimement, favorable ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que ce projet éducatif a été présenté au Collège communal en sa séance 17 septembre 2019 en vue d'être soumis au Conseil communal ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame BELLY, Echevine en sa séance 18 septembre 2019;

Par * voix contre * abstentions,

APPROUVE :

le projet éducatif des établissements d'enseignement fondamental (ordinaire et spécialisé) et artistique de la Ville de Verviers (voir annexe).

PROJET soumis au Conseil communal



Projet éducatif des établissements d'enseignement fondamental (ordinaire et spécialisé) et artistique de la Ville de Verviers

Le Projet éducatif de la Ville de Verviers définit l'ensemble des valeurs, des buts, des intentions de sa politique éducative en cohérence avec le décret Missions du 24/07/1997 et les Décrets organisant et/ou définissant la neutralité de l'enseignement officiel subventionné et/ou de la Communauté auquel les Pouvoirs organisateurs adhèrent (Décret du 31 mars 1994 / Décret du 17 janvier 2003).

Le projet éducatif de la Ville de Verviers est rédigé en cohérence avec les objectifs généraux de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé (Décret Missions – Article 6) et le projet éducatif de l'organe de représentation auquel ils adhèrent : dans ce cadre, pour la Ville de Verviers, le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

Objectifs généraux de l'enseignement fondamental et secondaire Décret " Missions " (Art. 6) :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Forts de leur proximité avec les citoyens, les élus communaux verviétois développent et mettent en œuvre de nombreux projets politiques en matière d'éducation des enfants et des jeunes. Ces politiques croisées contribuent à l'accueil, au développement, à l'éducation et à l'émancipation des enfants de 0 à 18 ans. L'enseignement est sans conteste l'un des axes forts des politiques menées au niveau local par les Pouvoirs organisateurs communaux et provinciaux. L'enseignement officiel subventionné s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation en parfaite adéquation avec l'ensemble des politiques locales dédiées aux enfants et en parfaite adéquation avec les prescrits légaux fixés par le pouvoir subsidiant.

L'enseignement communal verviétois place au centre de ses priorités l'ENGAGEMENT DÉMOCRATIQUE et HUMANISTE nécessaire à la construction d'une société plus SOLIDAIRE, nécessaire au développement d'une personne INFORMÉE, ENGAGÉE, EMANCIPÉE et RESPONSABLE.

L'enseignement communal verviétois, entend défendre, dans le respect et la tolérance, un enseignement ouvert à tous, ouvert à toutes les conceptions philosophiques, idéologiques, entend défendre un enseignement luttant contre toutes approches

dogmatiques allant à l'encontre de nos valeurs démocratiques et humanistes. Notre enseignement est un enseignement proche du citoyen, centré sur le développement, l'épanouissement, l'émancipation, l'autonomie de l'enfant.

La Ville de Verviers et l'organe de représentation auquel ils adhèrent, en l'occurrence le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, sont fortement attachés au principe de la gratuité de l'enseignement.

PROJET soumis au Conseil communal

La Ville de Verviers s'engage à :

1. Développer l'ÉMANCIPATION SOCIALE de chacun des élèves.

La Ville de Verviers refuse et combat toute forme d'exclusion, refuse et combat toute forme de sélection, de relégation, de violence, de ségrégation, de discrimination, d'humiliation. Une de ses missions essentielles est de favoriser la cohésion sociale en développant une culture qui ne sépare pas les individus, mais qui, au contraire, les réunit, les rassemble dans un esprit de respect mutuel. Faire face à la diversité conduit à penser, à considérer chacun des élèves dans toutes ses dimensions : sociale, affective, psychologique, motrice et cognitive. Faire face à la diversité nécessite la mise en œuvre de pratiques, de méthodes, de soutiens qui permettent à chaque élève de se construire, de réussir son histoire, son parcours de vie, afin de s'insérer dans la société à laquelle il appartient.

L'émancipation sociale vise la transformation de chaque individu et la transformation des rapports sociaux existants. L'école communale et provinciale est un lieu qui permet à chacun des élèves d'échapper aux prédéterminations de son milieu de vie, un lieu qui amène et enseigne à chacun des élèves à résister à toutes les formes de pensée sectaire qui les menacent, à s'affranchir, à s'émanciper de toutes formes de dépendance, à s'émanciper des préjugés, à s'engager dans des apprentissages qui dégagent d'une image de soi dans laquelle chacun peut être enfermé. Trouver de nouvelles articulations entre des principes et des réalités, telle est la mission de notre école. Pour ce faire, la Ville de Verviers :

- promeut la mixité sociale et le respect mutuel ;
- lutte contre toutes les formes de discriminations, de ségrégations, de stéréotypes ;
- porte une attention à chacun des élèves et en particulier aux plus vulnérables ;
- garantit à chacun les connaissances et les compétences nécessaires aux apprentissages ultérieurs ;
- valorise la dimension culturelle de son éducation ;
- lutte contre l'échec et le décrochage scolaire ;
- promeut le non redoublement ;
- développe une relation positive à l'école et aux savoirs ;
- valorise chaque forme de réussite, de progression chez chacun des élèves ;
- développe les talents de chacun ;
- construit de la confiance, de l'estime de soi ;
- ...

2. Assurer à chacun l'ACQUISITION et la MAITRISE de SAVOIRS et de COMPÉTENCES nécessaires aux apprentissages ultérieurs.

L'enseignement communal verviétois veille à amener chaque élève à l'atteinte du socle de base commun à tous et/ou à dépasser le socle minimal escompté. Le réseau officiel subventionné défend une « indissociable articulation entre savoirs et compétences » et la nécessité de préciser un socle minimal de savoirs considéré comme une ressource prioritaire pour l'exercice des compétences.

Dans le cadre d'une approche par compétences, l'acquisition d'un socle de savoirs de base ne renonce aucunement à la mise en contexte des apprentissages, à la nécessité de développer la capacité des élèves à faire des liens entre ces savoirs et les situations plus larges dans lesquelles ils doivent être mobilisés.

Promouvoir la réussite de chacun des élèves, donner de la valeur à la réussite de chacun, tels sont les principes qui guident nos actions. Cette réussite ne peut s'envisager sans la construction d'une relation positive à l'école et aux

apprentissages, sans une vision globale du développement de l'enfant dans toutes ses dimensions : dimensions affective, sociale, cognitive, motrice.

Si notre enseignement veille à amener chaque élève à l'atteinte du socle de base commun à tous et/ou à dépasser le socle minimal escompté, notre enseignement a pour ambition de proposer une formation permettant d'accéder à une culture commune dépassant la maîtrise des savoirs et des compétences de base. Il vise la constitution d'un capital de base indispensable dans un contexte en constante et rapide évolution.

Nous défendons l'idée d'une approche culturelle visant non seulement l'acquisition de connaissances générales liées aux événements, aux objets usuels, aux us et coutumes, aux procédés, aux techniques, aux œuvres patrimoniales et artistiques... d'ici et d'ailleurs, mais aussi l'idée d'une culture permettant le développement des qualités personnelles telles que le sens critique, le jugement, le goût, l'imagination, la créativité...

Il s'agit de proposer aux élèves un ensemble de référents culturels, c'est-à-dire un ensemble d'éléments qui caractérise notre culture collective, afin que chaque élève puisse définir sa culture individuelle et affirmer son identité et, ainsi permettre de développer chez chacun des élèves un sentiment d'appartenance à un groupe.

Comprendre l'héritage et les antécédents culturels de chacun des enfants suppose la prise en compte de leurs croyances et de leurs valeurs familiales dans un rapport dynamique de compréhension mutuelle. Notre enseignement demande que l'on s'enrichisse de la réalité vécue par chacun.

L'enseignement communal verviétois prend toute la mesure des outils numériques tant pour l'accès aux connaissances que pour les modes d'apprentissage qu'ils induisent, notamment collaboratifs, participatifs, interactifs. Il faut préparer les élèves aux questions nouvelles que ces outils posent quant aux savoirs et aux compétences nécessaires à leur utilisation dans les apprentissages.

Nous accordons par ailleurs une place privilégiée à tous les projets qui amènent les élèves à découvrir la richesse des langues et des cultures étrangères.

Il s'agit de développer une haute ambition éducative pour chacun des élèves qui lui sont confiés et ce quelle que soit leur origine sociale, économique, culturelle.

Notre enseignement communal verviétois fait preuve d'ambition pour que chaque enfant puisse entrer dans les apprentissages et puisse oser s'aventurer dans les savoirs. Il conjugue bienveillance et exigence, sens de l'effort, de la persévérance et plaisir d'apprendre, de découvrir, de comprendre.

- Il motive chacun au fait qu'apprendre, que découvrir quelque chose de nouveau contribue à rehausser l'estime de soi ;
- Il développe chez chacun des élèves le sentiment d'avoir du pouvoir sur ses apprentissages ;
- Il valorise les efforts, s'assure que chacun des élèves se sente capable de réussir et sente qu'il en possède les moyens.

L'enseignement communal verviétois ne renonce jamais à faire progresser un élève, à « l'élever » au-delà de lui-même. L'enseignement officiel subventionné est fortement attaché à la mise en œuvre de dispositifs visant à intégrer, dans l'enseignement ordinaire des enfants en situation de handicap, des élèves à besoins spécifiques, en élaborant pour chacun un accompagnement individualisé dans le respect du décret du 3/03/2013 organisant l'enseignement spécialisé (Articles 130 à 158).

3. Assurer à chacun la formation d'un CITOYEN INFORMÉ, ENGAGÉ, RESPONSABLE et CRITIQUE.

Notre enseignement place le respect des droits de l'enfant au cœur de sa culture scolaire. Cette culture témoigne de l'engagement des adultes à ce que chaque enfant puisse évoluer sur le chemin de son émancipation.

Il favorise une culture scolaire inclusive, participative et respectueuse envers les enfants et les adultes qui les accompagnent. Dans l'école, l'enfant est un sujet de droits, il est considéré comme un acteur qui participe à la vie scolaire selon le discernement dont il est capable.

L'école enseigne et intègre la compréhension des droits, des devoirs, des responsabilités de chacun envers l'autre et celle de la société envers les enfants. Ce principe permet à l'enfant d'entrer en contact avec les idéaux de respect envers lui-même et envers les autres, envers sa communauté et le monde contemporain. Il offre une structure de valeurs sur laquelle s'appuient les différents acteurs pour prendre des décisions, moduler leur comportement et orienter la participation.

Notre enseignement refuse toute forme d'endoctrinement et souscrit à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et à la Convention internationale des Droits de l'Enfant. L'école est un lieu d'apprentissage à la démocratie. Elle encourage et soutient un enseignement innovant et non redondant proposant des dispositifs pédagogiques provoquant questionnement, regard critique, exercice du débat, de la controverse, de la coopération, de la participation individuelle et collective... Une conscience démocratique ne peut s'acquérir que par l'expérience démocratique mise en œuvre à l'intérieur, à l'extérieur de l'école. Notre enseignement vise la formation « d'un apprenti citoyen informé, engagé et critique » capable de penser par lui-même par l'acquisition, la compréhension, l'analyse critique des savoirs, des valeurs, des pratiques promues au travers d'expériences structurées et signifiantes. Il encourage l'enfant, le jeune à la construction d'une société démocratique et humaniste en transformation, en constante évolution. Il forme à la confrontation des points de vue, dans un souci permanent d'honnêteté intellectuelle. L'école vise la construction d'un individu capable de réagir, d'agir face aux obstacles, aux difficultés, en vue d'effectuer les changements qui s'imposent, vers une émancipation individuelle et collective, la construction d'un individu capable de mobiliser ses savoirs et ses compétences pour construire son autonomie.

4. Assurer les conditions favorables à l'ÉPANOUISSEMENT.

Si comprendre et connaître l'enfant est essentiel dans la reconnaissance de son unicité, cela ne peut se concevoir, s'accomplir sans l'engagement de l'école et des enseignants dans la rencontre avec chaque famille et/ou avec les personnes qui en ont la garde. Les familles franchissent la porte de l'école si elles y trouvent un mode d'accueil qui correspond à leurs besoins, à leurs attentes, un mode d'accueil qui tient compte de leurs réalités de vie. S'interroger sur ces réalités de vie, c'est déjà changer de regard sur les familles.

L'accueil est un moment primordial. Il permet de jeter les bases du lien de confiance entre l'enfant, sa famille et les enseignants. Les pratiques d'accueil se doivent de mettre en valeur chaque personne dans son identité, dans ses compétences de parent(s) et d'enseignant. Il s'agit de trouver ensemble, partenaires - parent(s) - enseignants, des éléments communs sur lesquels travailler et avancer vers un but commun : le bien être de chacun des enfants, le bien-être de chaque famille dans sa relation à l'école sans toutefois renier ce qui les distingue. Notre enseignement n'a de sens que si l'on y reconnaît des identités complémentaires, que si l'on y échafaude des relations de confiance mutuelle. C'est un cheminement complexe qui doit se construire de façon réciproque. Notre enseignement développe des pratiques

d'accueil de qualité fondées sur l'ouverture, la valorisation de la diversité et le dialogue avec les familles. Toutes les familles. La fréquentation de l'école par les parents, au regard de modalités précises, jette les bases d'un réseau social pour les familles. Accueillir toutes les familles, c'est d'abord favoriser les formes de reconnaissance de tous, c'est dépasser les incompréhensions mutuelles, un enjeu capital pour l'enfant car tout son processus d'apprentissage en dépendra.

L'enseignement fondamental est un moment déterminant dans la construction de l'identité. L'élève prend conscience de ses traits personnels qui le différencient des autres. Chaque enfant est un être unique à part entière. Chaque enfant a le droit de se développer et de grandir dans le respect de cette unicité et des besoins qui lui sont propres. Reconnaître l'unicité de chaque enfant, c'est marquer un profond respect envers sa personne, sa dignité, son intimité, sa manière d'être, ses racines familiales, sa culture, sa langue, ses façons d'apprendre, ses besoins...

L'enseignement communal verviétois reconnaît l'unicité de chaque enfant. Il croit en lui, en ses potentialités, en ses talents, en ses capacités, en ses idées.

Quelle que soit la situation socioéconomique des familles dont sont issus les élèves, chaque action éducative visera la construction de la confiance et de l'estime de soi de chacun des élèves, basée sur l'observation et une écoute attentive aux différentes situations de vie. Elle se doit de s'adapter aux capacités physiques, sociales, affectives, cognitives qui sont celles de chaque élève en particulier, différencié des autres par les caractères de sa singularité.

En plus des engagements décrits ci-avant, le projet éducatif de la Ville de Ville pour ses établissements d'enseignement artistique (Conservatoire et Académie des Beaux-Arts) est harmonisé principalement sur trois grands axes :

1. l'humanisme, c'est-à-dire l'accomplissement et le dépassement de soi-même par :

- le développement de la confiance en soi, en ses capacités créatives, en son rôle social ;
- la pratique de disciplines artistiques exigeantes (haute technicité, cursus particulièrement long, ...)
- la compréhension de l'Art dans toute sa diversité sociale, culturelle, géographique et historique ;
- l'apprentissage de l'autonomie (apprendre à apprendre) ;
- l'ouverture vers le monde extérieur et la collaboration avec tous les acteurs de la vie culturelle ;
- la découverte, la conscience et l'enrichissement du bonheur né des pratiques collectives et des relations interdisciplinaires.

2. la tolérance, c'est-à-dire, l'apprentissage du respect de « l'autre » (quelles que soient ses différences artistiques, physiques, raciales, culturelles, philosophiques, religieuses ou politiques) par :

- la recherche d'un équilibre dans les relations existant entre les différents partenaires (respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, regard, écoute, ...)
- la responsabilisation individuelle vis-à-vis du groupe ;

- l'accueil, l'ouverture, la communication, le dialogue, l'intégration, l'amitié, la fraternité et la solidarité.
3. La liberté et la responsabilité (notamment pédagogiques) acquises par :
- le dialogue à tous les niveaux (élèves, parents, collègues, pouvoir organisateur (par exemple en Co.Pa.Loc, services d'inspection) ;
 - le principe d'évaluation continue ; - le concept : « de l'élève naît le projet d'école... », et non l'inverse ;
 - la conception et l'accomplissement d'un projet d'école, en ce compris l'élaboration de structures et de programmes de cours ;
 - l'auto-évaluation constante de la façon dont le projet d'école tend à réaliser ce projet éducatif.

PROJET soumis au Conseil communal